

C.P. n° 133.02.00-00.00 Tabacs à fumer, à mâcher et à priser

Adaptation suite à : Indexation : 1,18 %

Validité : depuis le 01/04/2024

Régime hebdomadaire : 37h30

Code	salaire min.
01 : Catégorie 1	15,8765
02 : Catégorie 2	16,5900
03 : Catégorie 3	16,8170

